

POLITIQUE DE TRANSITION JUSTE

The ENGIE logo is positioned at the bottom center of the page. It features a white, curved, swoosh-like shape above the word "ENGIE" in a bold, white, sans-serif font. The background of the entire page is a photograph of a wind farm at sunset or sunrise, with several wind turbines silhouetted against a warm, orange and yellow sky. The turbines are arranged in a line across the horizon, with the largest one on the right side of the frame.

ENGIE

METTRE L'HUMAIN AU CŒUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La notion de « Transition Juste » découle de la conviction qu'une transition vers une économie plus sobre en carbone et durable doit être menée de manière équitable pour toutes les parties prenantes : travailleurs, consommateurs, communautés locales et fournisseurs.

Conformément à l'Accord de Paris sur le changement climatique, ENGIE s'engage à dans une trajectoire de décarbonation ambitieuse tout en assurant une transition juste via :

- une démarche d'accompagnement des salariés qui se concentre sur la formation et la requalification,
- sa contribution au développement économique et social des territoires,
- des offres pour ses clients pour les aider à réduire leurs impacts environnementaux en consommant moins et mieux,
- un partenaire dans le domaine de l'insertion par l'activité économique.

Ces principes sont mis en œuvre grâce à une démarche de dialogue et de concertation transparente et ouverte avec l'ensemble des parties prenantes du Groupe dans les territoires où il opère.

INTRODUCTION

ENGIE s'est engagé à atteindre le Net Zero Carbone d'ici 2045 sur l'ensemble de ses émissions de gaz à effet de serre, directes et indirectes en suivant une trajectoire « well below 2° C ». Pour atteindre cet objectif, le Groupe ambitionne notamment de passer massivement à la production d'énergie décarbonée avec l'objectif de limiter au maximum les émissions résiduelles à compenser. Cette trajectoire s'appuie sur des objectifs intermédiaires pour les émissions de gaz à effets de serre (GES) provenant de la production d'énergie et émissions de GES liées à l'usage des produits vendus (ventes de gaz). Deux leviers permettent de garantir cette trajectoire : le premier levier repose sur la sortie du charbon d'ici 2025 en Europe continentale et 2027 dans le reste du monde. Conformément à son plan de sortie du charbon, le Groupe priorisera d'abord la fermeture de ses sites puis leur conversion vers une énergie moins carbonée et enfin la vente s'il est impossible de fermer ou convertir en vertu de contraintes locales. Le second levier repose sur l'accélération du développement des renouvelables et le verdissement du gaz. Le développement dans les renouvelables se concrétisera par l'addition de 4 GW de capacités solaires et éoliennes en moyenne par an sur la période 2022-25 et de 6 GW en moyenne par an

sur la période 2026-30. ENGIE n'investira que dans des projets et des régions compatibles avec son objectif long terme de réduction de ses émissions de GES et a choisi d'allouer des budgets carbone à chacune de ses activités et de prendre en compte la tarification du carbone dans ses décisions d'investissement à court, moyen et long termes.

La transition vers une économie neutre en carbone a aussi des implications sociales importantes notamment dans le secteur de l'énergie. La notion de « Transition Juste¹ » découle de la conviction qu'une transition vers une économie plus sobre en carbone et durable doit être menée de manière équitable pour toutes les parties prenantes: travailleurs, consommateurs, communautés locales et fournisseurs et doit viser à minimiser les effets négatifs de la transition tout en maximisant ses effets positifs.

La présente politique précise les pré-requis d'une transition juste réussie et les grands principes mis en œuvre par ENGIE pour l'adresser.

Les moyens mis en œuvre pour y répondre feront l'objet d'un plan de transition juste qui viendra compléter la présente politique par des illustrations concrètes.

1 Telle que définie dans l'Accord de Paris ou les principes directeurs de l'OIT pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous : https://www.ilo.org/global/topics/green-jobs/publications/WCMS_432859/lang--en/index.htm

PRÉ-REQUIS D'UNE TRANSITION JUSTE

Collaboration

Aucun acteur ne peut à lui seul accomplir une transition juste : les gouvernements ont un rôle moteur pour coordonner l'ensemble des politiques et planifier alors que les entreprises ont un rôle direct dans l'orientation de la transition juste, que ce soit par des collaborations internationales inter-entreprises ou au niveau local, en collaboration avec les syndicats, les autorités locales, les ONGs.

ENGIE a également mis en place une démarche de dialogue et de concertation transparente et ouverte avec les territoires pour chaque nouveau projet et tout au long de la durée de vie du projet. La politique d'engagement

des parties prenantes d'ENGIE précise les outils internes d'engagement avec les parties prenantes.

Justice fiscale

ENGIE a adhéré aux principes de fiscalité responsable de B team et encourage l'émergence d'une fiscalité responsable à travers le monde.

La politique fiscale d'ENGIE répond à une exigence renouvelée de concilier performance économique et application équitable du droit dans tous les pays où il opère.

Contribution au développement économique et social des territoires

Construire des projets de territoires

La prise en compte des enjeux des territoires est essentielle pour que la transition soit juste, c'est-à-dire choisie, équitable et non subie par le plus grand nombre. Au regard des disparités économiques, sociales et environnementales au niveau local, certains territoires seront plus affectés que d'autres. Pour être juste, la transition doit donc s'intéresser à ses conséquences pour chaque territoire, afin de tirer profit de sa géographie, de ses atouts économiques et sociaux et de ses spécificités pour créer de nouvelles opportunités là où des emplois actuels sont menacés.

La connaissance des territoires et des enjeux qui leur sont propres permet à ENGIE de réaliser des investissements adaptés aux besoins des territoires. Ainsi, ENGIE contribue durablement aux progrès économiques et sociaux des territoires d'accueil par le biais de l'optimisation des retombées économiques locales liées à ses projets industriels : investissements locaux, politique de promotion de l'emploi local, prise en compte des impacts des restructurations sur le bassin d'emploi local.

ENGIE participe également à la structuration de nouvelles filières industrielles (biométhane, hydrogène renouvelable, éolien offshore...) qui ont des retombées positives pour les territoires non seulement en termes économiques mais aussi en termes de patrimoine immatériel (dissémination/publication des résultats scientifiques, au développement de compétences nouvelles via des formations) et d'économie circulaire avec le développement du biométhane.

Fournir une énergie à un coût abordable

Une énergie abordable, c'est-à-dire une énergie à un coût acceptable pour les particuliers comme pour les entreprises, est essentielle pour limiter l'impact sur le pouvoir d'achat des ménages comme sur la compétitivité des entreprises. ENGIE propose des offres permettant de consommer moins mais aussi de nombreuses offres intégrant une dimension de performance énergétique. Ainsi le consommateur peut suivre sa consommation, bénéficier de conseils personnalisés, gérer selon un budget cible ou contrôler à distance sa consommation et son confort.

ENGIE se mobilise également sur le terrain pour lutter contre la précarité énergétique : recours aux aides sociales comme le chèque énergie, apprentissage des écogestes pour consommer moins et mieux, solutions préventives pour renouveler les équipements

des consommateurs par du matériel plus performant. En France, ENGIE contribue au Fonds Solidarité Logement (FSL) à raison de 6 millions € par an depuis 2010. Ce sont 63 900 foyers clients ENGIE qui ont ainsi été aidés en 2021, avec une aide moyenne de 230 €. Exceptionnellement cette dotation au FSL sera doublée en 2022 (12 millions d'euros).

Contribution à la résilience des territoires

Préservation des ressources naturelles et des communautés avoisinantes

Toute nouvelle infrastructure présente à la fois un intérêt général et un impact pour les communautés et la biodiversité riveraines. En prenant en compte ces impacts, au travers de plans environnementaux, ENGIE contribue à la dynamique de résilience des territoires.

Depuis 2016, ENGIE a mis en place une démarche intégrée de gestion des enjeux environnementaux pour ses sites, activités, ou projets, cadrée par un dialogue adapté avec les parties prenantes. Ainsi, ENGIE réalise des études d'impact environnemental et met en œuvre des mesures d'évitement, de réduction et de compensation afin de préserver la biodiversité et ce en partenariat avec les parties prenantes locales et les associations de protection de l'environnement. Notre objectif est d'avoir 100 % de nos sites, activités et sites en démantèlement doté d'un plan environnemental en 2030 et 100 % des sites industriels avec un management écologique.

Contribution à la réduction de la vulnérabilité des territoires

Afin de mieux appréhender les impacts du changement climatique sur ses actifs et activités, ENGIE a conclu un partenariat avec l'Institut Pierre Simon Laplace afin de modéliser au plus juste les évolutions de production d'énergie à venir et l'impact des événements extrêmes sur l'ensemble des technologies du Groupe dans les différentes régions du monde. En 2021, l'impact du changement climatique sur l'évolution de la production d'énergie solaire, éolienne et l'hydraulique a été cartographié. En 2022, le Groupe conclura cette analyse avec l'étude d'impact pour les activités thermiques, la chaîne d'approvisionnement de la biomasse et biogaz, et pour les réseaux de chaleur et de froid.

ENGIE envisage de partager ces plans d'adaptation avec les parties prenantes du territoire afin de contribuer à réduire la vulnérabilité des territoires.

ENJEUX CLÉS DE LA TRANSITION JUSTE POUR ENGIE

Gestion maîtrisée des restructurations

La mutation vers une économie neutre en carbone conduit à des évolutions dans le portefeuille de gestion des actifs énergétiques. Ceci a un impact sur les travailleurs qui peut être positif (création d'emplois nouveaux) ou négatif selon les sites concernés, pouvant aller jusqu'à des pertes d'emplois.

Accompagnement lors de la fermeture de sites

Compte tenu de son engagement à être Net Zéro Carbone en 2045, ENGIE s'est engagé à sortir du charbon en Europe continentale d'ici 2025 et d'ici 2027 pour le reste du monde. Pour cela, ENGIE a développé un plan visant à privilégier la fermeture de sites, puis la conversion et en dernier recours la vente, s'il est impossible de fermer ou convertir la centrale du fait de restrictions locales.

L'expérience d'ENGIE en matière de fermeture de centrales à charbon - au Royaume Uni (1026 MW), Italie (592 et 591 MW) ou plus récemment au Portugal (576 MW) mais aussi au Chili (159 MW) ou au Brésil (60 MW) offre des enseignements précieux sur la nécessité d'anticiper et de collaborer avec l'ensemble des parties prenantes (gouvernement, travailleurs, syndicats, municipalités) non seulement sur la reconversion et le redéploiement des travailleurs mais aussi sur la façon de restructurer le tissu économique régional (projets

de réhabilitation coconstruits avec les communautés locales, contributions sociales à travers des partenariats).

Employabilité et compétences

La mutation vers une économie neutre en carbone conduit à une transformation profonde des compétences. Il est donc essentiel d'anticiper les compétences de demain afin d'éviter les tensions.

Pour cela ENGIE participe à des travaux d'identification des compétences clés des métiers de demain et développe des programmes d'accompagnement par la formation, grâce à un rapprochement étroit avec le monde universitaire et l'éducation nationale.

Socle commun de garanties pour l'ensemble des travailleurs

ENGIE a développé une politique globale de transition juste pour ses employés partout dans le monde et a récemment renouvelé son accord avec les fédérations syndicales mondiales IBB, IndustriALL et ISP ainsi que les organisations syndicales représentatives au niveau Groupe (CFDT, CFE-CGC, CGT et FO) portant sur les droits sociaux fondamentaux et la responsabilité sociale. Cet accord apporte un socle commun de garanties pour l'ensemble des salariés d'ENGIE dans le monde et traduit l'importance portée par le Groupe à sa responsabilité sociale, en cohérence avec sa Raison d'Être.

GRANDS PRINCIPES MIS EN ŒUVRE PAR ENGIE

Concernant les pré-requis

- Coopérer avec les gouvernements les syndicats les municipalités afin d'anticiper les impacts sociaux.
- Nouer des partenariats
- Partager les connaissances et bonnes pratiques
- Payer le juste impôt

Concernant la gestion maîtrisée des restructurations

- Développer une stratégie responsable de fermeture, conversion ou vente des actifs
- Anticiper les compétences de demain
- Créer des emplois décents
- Concevoir des mesures de protection sociale innovantes

Contribution au développement économique et social

- Créer de la valeur partagée
- Contribuer à des chaînes d'approvisionnement local compétitives
- Dialoguer avec les communautés
- Contribuer au patrimoine immatériel
- Fournir une énergie abordable

Contribuer à la résilience des territoires

- Préserver la biodiversité
- Contribuer à réduire la vulnérabilité des territoires au changement climatique

La prise en compte de ces principes dans l'ensemble de des projets et opérations d'ENGIE conforte la faisabilité, l'acceptabilité et la rentabilité desdits projets en évitant les controverses et blocages, sources de perte de valeur créée par les projets.

Les dimensions de la transition juste sont nombreuses et leur mise en œuvre risque de varier d'une région à l'autre. Il sera donc primordial de prévoir à la fois un plan directeur à l'échelle du hub régional voire du pays afin d'être en mesure d'impliquer les parties prenantes dans le processus.

ANNEXES

- **International Labor Organization 2013.**
https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/@ed_norm/@relconf/documents/meetingdocument/wcms_223785.pdf
- **International Labor Organization 2015.**
https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---emp_ent/documents/publication/wcms_432859.pdf
- **Just Transition Centre 2018. Just Transition. A Business Guide.**
<https://bteam.org/our-thinking/reports/just-transition-a-business-guide>
- **Just Transition Research Collaborative 2018**
Mapping Just Transition(s) to a Low-Carbon World
- **OECD 2017.**
<https://www.oecd.org/environment/cc/g20-climate/collapsecontents/Just-Transition-Centre-report-just-transition.pdf>
- **UNRISD 2018. Mapping Just Transitions to a Low-Carbon World. In**
<https://www.unrisd.org/80256B3C005BCCF9httpPublications/9B3F4F10301092C7C12583530035C2A5?OpenDocument>
- **European Commission 2020.**
https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip_20_2354
- **Climate Justice Alliance 2021.**
<https://climatejusticealliance.org/just-transition/>
- **Initiative for energy justice 2021**
Justice in 100 Metrics
- **Tools for Measuring Equity in 100% Renewable Energy Policy Implementation).**
<https://iejusa.org/wp-content/uploads/2021/03/Justice-in-100-Metrics-2021.pdf>
- **WBA 2021.**
<https://assets.worldbenchmarkingalliance.org/app/uploads/2021/07/Just-Transition-Methodology.pdf>
- **International Labor Organisation 2021. Towards a Just Transition for all – lessons from the pandemic.**
https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_dialogue/---actrav/documents/publication/wcms_810057.pdf

1 Place Samuel de Champlain, Fbg de l'Arche
92930 Paris la Défense Cedex
France

www.engie.fr

